

# GRANDES CULTURES

## vers une agriculture raisonnée

Dans les années 60, les agriculteurs sont encouragés à produire davantage et à moderniser leur appareil de production en développant leur mécanisation, en généralisant l'utilisation de produits phyto-sanitaires et en agrandissant leurs exploitations.

Ce secteur est traditionnellement couplé avec une activité d'élevage.

Aujourd'hui, comme dans tous les domaines

de l'agriculture, les exigences de la société ont changé et les agriculteurs doivent dans leur quête de rendement croissant, tenir compte de la protection de l'environnement, des évolutions des prix du marché et sont amenés à accroître leur surface agricole utile.

Des surfaces de plus en plus grandes sont à gérer ce qui nécessite de nouvelles compétences en agronomie et en machinisme.



### l'emploi dans la filière

Les emplois sur les exploitations cultivant des céréales et des oléo-protéagineux ainsi que sur les exploitations mixtes en polyculture/élevage représentent **150 à 160 000 emplois** en équivalents temps plein. Les industries de l'agro-fourniture, de collecte et de stockage des grains et d'approvisionnement des producteurs de céréales et d'oléo-protéagineux représentent environ 60 000 emplois équivalents temps plein (source : AGPB).

## Grandes cultures

- Les céréales (blé, orge, maïs...), les oléagineux (tournesol, colza, soja...) et les protéagineux (pois, féveroles...) composent le secteur des grandes cultures.

- Aujourd'hui, 77 600 exploitations professionnelles sont orientées en grandes cultures, soit une exploitation agricole sur quatre. **Les céréales occupent une superficie de 9.5 millions d'ha** (source : Agreste 2007).

- Depuis 1993, les surfaces consacrées à la culture des céréales ont augmenté de **7 %**. Les exploitations de grandes cultures s'étendent maintenant sur **116 hectares** en moyenne, soit **6 ha** de mieux en deux années (source : Agreste 2007).

- Le secteur des grandes cultures en France représente une place importante dans l'agriculture mondiale, et reste largement soumis aux négociations internationales.

**La France produit chaque année plus de 60 millions de tonnes de céréales** dont plus de 45% de cette récolte annuelle est vendue à l'étranger. Elle occupe la place de **second exportateur de céréales au monde** (source : AGPB).

- L'activité professionnelle dans le secteur des grandes cultures englobe l'emploi au sein des exploitations agricoles, des entreprises de travaux agricoles (ETA) qui effectuent des prestations pour les exploitants (travail du sol, semis, traitement, récolte...), mais aussi le travail en CUMA (mutualisation du matériel agricole).



## Les enjeux et les impacts sur les métiers et les emplois

● **Le secteur des grandes cultures est le plus mécanisé du monde agricole.** Le matériel agricole est de plus en plus sophistiqué (électronique embarquée...), de nouvelles techniques de culture se sont développées (gestion par satellite...).

D'autre part, la société exige désormais le respect de l'environnement, ce qui amène les exploitants à adopter des modes de culture raisonnée.

● **En vue d'optimiser et de rationaliser le fonctionnement des entreprises, le regroupement des exploitations se poursuit.** Les fonctions incombant aux chefs d'exploitations prennent une nouvelle forme. Certains vont se spécialiser sur les achats de produits phytosanitaires, de matériel ou encore sur la gestion, etc. Parallèlement, les entrepreneurs de ce secteur attendent de leurs salariés une certaine autonomie liée à un bon niveau de technicité.

● **Les exploitations associant productions végétales et élevage tendent à se spécialiser soit en grandes cultures, soit en élevage.** Les métiers deviennent alors d'une technicité plus importante.

● **L'évolution de l'emploi à temps partagé et la technicité accrue du métier apportent à l'exercice du travail une composante relationnelle et organisationnelle plus forte :** contacts avec les différents responsables d'exploitation, les techniciens conseil, les concessionnaires de matériel agricole.

● **L'agrandissement de la surface des exploitations n'implique pas obligatoirement une augmentation du personnel.** Le développement constaté du salariat est dû à la diminution des actifs agricoles familiaux. Les entreprises restent majoritairement de petite taille, inférieure à cinq salariés. L'emploi à temps partagé se développe (groupement d'employeurs, entreprises de travaux agricoles...) et les cadres sont présents dans ce type de structures.

## Les principaux métiers des grandes cultures

*Dans les entreprises de grandes cultures :*

**Conducteur de machines agricoles** : il règle et prépare le matériel en fonction des travaux à effectuer et des données climatiques. Il réalise les travaux du sol (labours, semis, amendement...), l'entretien des cultures (fertilisation, traitement, arrosage...) et procède à la récolte. Le conducteur de machines agricoles veille également au bon fonctionnement du matériel (réglage, graissage, vidange...). Il diagnostique et explique les pannes au mécanicien.

**Chef de culture** : en plus des travaux décrits ci-dessus, ce dernier a un rôle de gestionnaire : exploitation (choix des cultures, des achats, des investissements), organisation du travail, gestion du personnel. La fonction de chef de culture peut être exercée par un exploitant agricole ou par un salarié amené à seconder le producteur.

*Dans les entreprises de polyculture élevage :*

**Agent polyculture-élevage** : le personnel réalise également les activités liées à l'élevage (alimentation, soins aux animaux, suivi de la reproduction...).

**Responsable d'exploitation en polyculture-élevage** :

Le second d'exploitation en polyculture-élevage assure la conduite technique à la fois de différentes cultures et d'une ou plusieurs productions animales et participe, selon l'organisation de l'exploitation, à sa gestion administrative et technico-économique.

*Dans les entreprises du territoire (EDT) et les coopératives utilisant le matériel agricole (CUMA) :*

En complément de la fonction de conducteur de machines agricoles, intervenant sur différentes exploitations agricoles, le salarié peut être responsable de la réparation et de la maintenance du matériel.

**Mécanicien réparateur en matériel agricole** : il entretient, répare, dépanne tous les matériels agricoles (matériel de culture, de récolte, de traitement des sols...).

## Jeunes en orientation, l'accès aux diplômes et aux formations

L'enseignement agricole général, technologique et professionnel peut être intégré, par voie initiale, dès la classe de 4<sup>ème</sup>. Il permet d'accéder à tous les niveaux de diplômes.

### Il relève du Ministère de l'Agriculture :

Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER)  
1 ter avenue de Lowendal - 75007 PARIS  
Tél. : 01.49.55.45.29

• **Enseignement agricole public**  
[www.educagri.fr](http://www.educagri.fr)

• **Enseignement agricole privé**

Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation (UMFREO)

[unmfreo@mfr.fr](mailto:unmfreo@mfr.fr)  
[www.mfr.fr](http://www.mfr.fr)

Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP)

[cneap@cneap.fr](mailto:cneap@cneap.fr)  
[www.cneap.fr](http://www.cneap.fr)

Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion (UNREP)

[unrep@unrep-edu.org](mailto:unrep@unrep-edu.org)  
[www.unrep-edu.org](http://www.unrep-edu.org)

## La formation professionnelle au service des salariés de l'agriculture

La formation professionnelle vous permet de réaliser vos projets, de renforcer vos compétences, de sécuriser votre parcours professionnel, d'évoluer d'un emploi à un autre.

• Quelque soit votre domaine d'activité initial, vous pouvez acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires à l'exercice de votre fonction et développer vos compétences dans le domaine agricole en ayant recours à la formation professionnelle continue.

Pour découvrir les dispositifs existants, consultez le site internet du portail Orientation & Formation ou le site du FAFSEA :

[www.orientation-formation.fr](http://www.orientation-formation.fr)

[www.fafsea.com/salaries/salaries.htm](http://www.fafsea.com/salaries/salaries.htm)

• Salariés de l'agriculture, consultez le site internet du FAFSEA pour connaître les dispositifs et formations dont vous pouvez bénéficier :

[www.fafsea.com/salaries/salaries.htm](http://www.fafsea.com/salaries/salaries.htm)

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter votre délégation régionale FAFSEA (Fonds d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations et des entreprises Agricoles) :

[www.fafsea.com](http://www.fafsea.com)

# Les principales formations diplômantes

## niveau V

- **Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole CAPA**  
Productions agricoles, utilisation du matériel, spécialité : Productions végétales ou Productions animales  
Employé d'exploitation agricole de polyculture-élevage
- **Brevet Professionnel Agricole BPA par Unités Capitalisables**  
Travaux de la production animale, spécialité Polyculture-élevage

## niveau IV

- **Baccalauréat professionnel BAC PRO**  
Conduite et gestion de l'exploitation agricole, spécialités : Systèmes à dominante élevage ou Système à dominante cultures  
Agroéquipement  
Maintenance des matériels, option agricole
- **Bac technologique Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant**
- **Brevet professionnel BP par Unités Capitalisables**  
Responsable d'exploitation agricole  
Technicien recherche et développement

## niveau III

- **Brevet de Technicien Supérieur Agricole BTSA**  
Analyse et conduite des systèmes d'exploitation  
Agronomie : productions végétales  
Génie des équipements agricoles

## niveau II

- **Licence professionnelle**  
Agriculture durable  
Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures  
Ingénierie du conseil de l'entreprise agricole

## niveau I

- **Master professionnel**
- **Ecoles d'ingénieur en agriculture**

*Mieux connaître le secteur*

**Fédération Nationale des Syndicats  
d'Exploitants Agricoles FNSEA**  
11 rue de la Baume - 75008 PARIS  
Tél. : 01.53.53.47.47 - [www.fnsea.fr](http://www.fnsea.fr)

**Entrepreneurs des territoires EDT**  
44 rue d'Alésia - 75 682 Paris cedex 14  
Tél. : 01.53.91.44.80 - [www.e-d-t.org](http://www.e-d-t.org)

**Fédération Nationale des Coopératives  
d'Utilisation de Matériel Agricole FNCUMA**  
43 rue Sedaine - 75011 PARIS  
Tél. : 01.44.17.58.00 - [france@cuma.fr](mailto:france@cuma.fr) - [www.cuma.fr](http://www.cuma.fr)

*Sur les métiers  
de technicien et de cadre*  
[www.apecita.com](http://www.apecita.com)